



Traité Pessa'him

Michna 9 - Chapitre 7

ז, ט הפסח שיצא או שנטמא, ישרף מיד. נטמאו הבעלים או שמתו--תעבור צורתו, וייצא לבית השריפה; רבי יוחנן בן ברוקה אומר, אף זה ישרף מיד, שאין לו אוכלין.

Le Qorban Pessah qu'on aura sorti ou celui qui est devenu impur, doit être brûlé immédiatement. Si [le ou] les propriétaires sont devenus impurs ou s'ils sont morts, on attendra qu'il prenne un mauvais aspect et on le brûlera le 16 Nissan. Rabbi Yohanan ben Béroka dit : celui-ci aussi on doit le brûler immédiatement puisque personne ne pourra le consommer.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions